

DECISION MUNICIPALE N°2023_24

OBJET : SERVICE BATIMENTS – AVENANT N° 2 AU LOT 1 DU MARCHÉ A PROCEDURE ADAPTEE N°2022/003 - TRAVAUX DE MISE EN ACCESSIBILITE ET AMENAGEMENTS DE LA SALLE POLYVALENTE SISE 10 RUE DES JARDINS A PIERRELAYE

Le Maire de la Commune de Pierrelaye,

AGISSANT en vertu de la délibération du Conseil Municipal n°8/2020 en date du 26 mai 2020, relative aux délégations de pouvoirs données au Maire par le Conseil Municipal conformément aux articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Commande Publique, en application des articles R.2194-2 et suivants relatifs à la modification de marché lorsque des prestations sont devenues nécessaires et ne figuraient pas dans le marché initial,

VU la décision n°2022_83 en date du 02 juin 2022 attribuant le lot 1 du marché n°2022/003,

VU la décision n°2022_113 en date du 09 septembre relative à l'avenant n°1 au lot 1 du marché n°2022/003,

VU la section investissement du Budget Communal,

CONSIDERANT la survenue d'aléas techniques en cours d'exécution, nécessitant des prestations supplémentaires,

CONSIDERANT la nécessité de signer une modification contractuelle au marché n°2022-003/01 afin de réaliser les travaux indispensables relatifs aux obligations légales de mise en accessibilité en vigueur dans les établissements recevant du public ;

DECIDE

Article 1^{er} :

Prendre acte des travaux supplémentaires pour un montant de 20 874,82 € H.T.

Article 2 :

Signer la modification n° 2 dudit marché passé avec la société BASTER, sise 5 rue Lavoisier – 95220 HERBLAY.

Article 3 :

Ramener ainsi le marché initial d'un montant de 345 001,18 € H.T., montant porté à 405 881,87 € H.T par l'avenant n°1, à un montant **426 756,69 € H.T** (quatre cent vingt-six mille sept cinquante-six euros et soixante-neuf centimes Hors Taxe), soit **512 108,03 € T.T.C** (cinq cent douze mille cent huit euros et trois centimes Toutes Taxes Comprises).

La variation de budget s'élève à +6,05 % par rapport au précédent avenant.

Article 4 :

Préciser que les crédits nécessaires seront prélevés aux articles 2313 du Budget Communal.

Article 5 :

Adresser la présente décision à Monsieur le Préfet du Val d'Oise pour accomplissement du contrôle de la légalité et l'**inscrire** au registre des décisions.

Transmis en Préfecture le : 13/03/2023

Publié(e) le : 13/03/2023

Exécutoire le : 13/03/2023



Fait à PIERRELAYE, le 09/03/2023

Le Maire,

Michel VALLADE





Marché Public de travaux n°2022-00301 : Lot n°1 Maçonnerie-ME-Serrurerie- Agencement -Electricité : Modification n°2 EXE10

A - Identification du pouvoir adjudicateur

Mairie de PIERRELAYE
42 bis Rue Victor Hugo
95480 Pierrelaye
Tel : 01 34 32 31 30
N° de SIRET : 21950488300014
Représenté par Monsieur le Maire :
Monsieur Michel VALLADE

B - Identification du titulaire du marché public

Société BASTER SA
2, rue Lavoisier
95220 HERBLAY
Tel : 01.39.60.27.01
contact@bastersa.fr.
SIRET 37897050300041

C - Objet du marché public

Contexte relatif au marché : Les travaux portent sur la mise en accessibilité complète et la réalisation de travaux de rénovation à la salle polyvalente 10 rue des jardins à Pierrelaye.
La réalisation des travaux est allotie en fonction des corps d'état suivants :

- Lot 1 : Maçonnerie - ME - Serrurerie - Agencement - Electricité- Plomberie - VRD
- Lot 2 : Ascenseur
- Lot 3 : Matériel cuisine
- Lot 4 : SSI

Rappel du marché initial :

Concernant le marché de travaux n° 2022-00301 lot n°1 Maçonnerie - ME - Serrurerie - Agencement - Electricité- Plomberie - VRD :

☑ Date de la notification du marché public : 27/04/2022

☑ Durée d'exécution initiale du marché public :

- 16 mois comprenant les 12 mois de parfait achèvement.
- Le délai contractuel sur lequel le titulaire est engagé : 5 mois y compris période de préparation de 15 jours.

La date de départ du délai global d'exécution est fixée par ordre de service.

☑ Montant initial du marché public :

- Taux de la TVA : 20 %
- Montant HT : 345 001,18€
- Montant TTC : 414 001,42 €

☐ Montant de la modification contractuelle n°1 relative à des travaux supplémentaires : 60 880,69 €HT (dont une partie correspondant à des prestations de faibles montant et une partie suite à des aléas techniques de chantier).

- Le délai contractuel est de 1 mois pour la réalisation des prestations supplémentaires.

*Soit un Montant global marché public :

- Taux de la TVA : 20 %
- Montant HT : 405 881,87€
- Montant TTC : 487 058,24 €

D - Objet de la modification n°2

☐ Modifications introduites par le présent acte :

La présente modification a pour objet d'effectuer des prestations supplémentaires en application du code de la commande publique Ordonnance 2018-1074 et décret 2018-1075 - Partie réglementaire du CCP :

-Article R. 2194-2 Modification de marché lorsque des prestations sont devenues nécessaires et ne figuraient pas dans le marché initial.

Les travaux modificatifs complémentaires demandés à l'entreprise sont liés à des aléas techniques dans le contexte de travaux sur l'existant à savoir :

- le sol existant des locaux sont constitués d'une chape entre dalle et les revêtements de sol existant, celle-ci n'a pas pu être conservée et s'est arrachée lors de la dépose des revêtements de sol existant, elle doit donc être recréée afin de créer un support plan permettant de recevoir les nouveaux revêtements de sol
- éléments techniques mis en évidence lors des travaux de curage (non repérés sur les plans existants) imposent des modifications techniques du projet.
- diverses reprises de second œuvre (cloison, doublage, faux-plafond) non prévues initialement : l'état existant découvert de certains supports de second œuvre a imposé une reprise de travaux pour créer des supports sains et conformes aptes à recevoir les revêtements prévus au marché.

Certaines prestations du marché (travaux de façades et travaux électriques) ont également été modifiées ou optimisées pour permettre d'obtenir des fournitures avec des délais d'approvisionnement optimisés au regard du contexte actuel de pénurie de matériaux et de difficultés d'approvisionnement.

-le visiophone a été modifié pour répondre aux dispositifs sécuritaires d'un site recevant du public.

*Selon le devis n° 10082/22 et n° 10168/22, la présente modification n°2 a une incidence financière (positive) de :

- Taux de la TVA : 20 % soit 4 174,96 €
- Montant HT : 20 874,82 €
- Montant TTC : 25 049,78 €
- % d'écart introduit par l'avenant : 6,05 %

☐ Nouveau montant contractuel du marché public :

- Taux de la TVA : 20 % soit 85 351,34 €
- Montant HT : 426 756,69 €
- Montant TTC : 512 108,03 €

☐ Durée globale du projet et délais d'exécution des prestations supplémentaires du marché public :

- Le délai contractuel pour les prestations supplémentaires est d'un mois, conformément à l'ordre de service n°3.
- Le délai contractuel de levée des réserves est prolongé de 5 mois complémentaires pour prendre en compte les pénuries de matériaux et les allongements des délais d'approvisionnement liés au contexte économique actuel. La date butoir initialement prévue du 07 Novembre 2022 est prolongée jusqu'au 7 avril 2023, selon l'ordre de service n°4.

☐ Autres clauses :

Toutes les clauses et conditions générales du marché initial demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux nouvelles dispositions contenues dans la présente modification n°2, lesquelles prévalent en cas de contestation.

La présente modification n°2 emporte renonciation à tout recours pour les faits connus ou survenus antérieurement à sa signature.


■ En cas de notification par voie électronique :

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)



-autres précisions : les devis n°10082/22 et n° 10168/22 susvisés au paragraphe D sont annexés à la présente modification n°2, et qu'ils comportent des prix fermes, non révisables et sont réputés comprendre toutes les dépenses résultant de l'exécution des travaux, y compris les frais généraux, impôts et taxes.

E - Signature du titulaire du marché public

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature
BASTER JEAN-CHRISTOPHE	HERBLAY LE 02/03/2023	

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur

En vertu de la délibération du conseil municipal n°8/2020 en date du 26 mai 2020, relative aux délégations de pouvoirs données au Maire par le conseil municipal et de l'extrait du registre des décisions municipales n°2022-82 relatif à l'attribution du marché a procédure adaptée n°2022/003-01 -Lot n°1 Maçonnerie - ME - Serrurerie - Agencement - Electricité- Plomberie - VRD :

Fait à PIERRELAYE, le 09/03/2023
Le Maire,



Signature

